

pétition en date du 3 avril 1889, par l'intermédiaire de M. G. Amyot, M.P., de la part du conseil municipal de Saint-Michel, demandant de nouvelles réparations au quai; 2° N° 101,774, une lettre du secrétaire trésorier (L. A. Mercier) du conseil de Saint-Michel, en date du 14 septembre 1889, demandant, au nom du conseil, pourquoi l'exécution des réparations était retardée; 3° N° 91,388, une lettre du révérend L. A. Déziel, demandant que les réparations fussent faites immédiatement; 4° N° 103,090, un télégramme (29 octobre 1889) de G. Amyot, M.P., mentionnant des dommages et demandant l'envoi d'un ingénieur; 5° N° 103,091, une lettre (29 octobre 1889) de A. Sansterre, pilote, demandant que l'on fit des réparations; 6° N° 103,313, une pétition reçue le 8 novembre 1889, et signée par 122 citoyens de Saint-Michel (le curé, révérend L. A. Déziel, le maire A. Forgues, les conseillers E. Goupil, L. Mercier, G. Ray, J. Bissonnette, N. Leclerc, H. Gagnon, etc., et 114 autres) demandant l'octroi d'une nouvelle somme pour réparer les dommages causés récemment au quai par une tempête. Je suppose que l'honorable député n'exige par la liste des noms apposés à la pétition.

QUAI À LA BAIE SAINT-PIERRE.

M. McINTYRE :—Le ministre des travaux publics a-t-il donné instruction à son ingénieur de faire une étude de la Baie Saint-Pierre, comté de King, I. P.-E., en vue d'y construire un quai public, tel que demandé par une pétition largement signée par les habitants de cette localité et envoyée au département? Si oui, quand les instructions ont-elles été données?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le 17 décembre, le ministre a reçu une pétition en date du 11 décembre, demandant un crédit pour terminer un quai à l'entrée du port Saint-Pierre. M. Gobeil, secrétaire du ministère, en a accusé réception, le 18, et l'a transmise au bureau de l'ingénieur en chef le 19. Le 10 janvier, la lettre suivante a été écrite de la part de l'ingénieur en chef à l'ingénieur résident :

“MONSIEUR.—Je vous transmets ci-inclus le dossier 104,405, qui contient une pétition demandant un crédit pour terminer un quai à l'entrée du port St. Pierre.

“Ce quai est-il celui que le ministère a pris à sa charge, et qui est connu sous le nom de Baie St. Pierre? Veuillez vous enquérir de cela, et me fournir le rapport ordinaire, puis renvoyer le dossier 104,405 ci-inclus.

Votre humble, etc.

(Signé) LOUIS COSTE,
Pour l'ingénieur en chef.

Aucun examen n'a été ordonné, mais j'apprends que l'ingénieur résident se propose de faire des investigations cette semaine. Par conséquent, cet examen n'a pu influencer la dernière élection.

RÉSERVE DE CAUGHAWAGA.

M. DOYON : 1° Quels sont les noms des personnes qui ont exploité les carrières de la réserve de Caughnawaga, depuis 1884? 2° Quelques-unes sont-elles endettées à ce sujet envers le ministère? Si oui, pour quel montant? 3° Ont-elles fourni de bonnes cautions, et pour quel montant? 4° Quelles sont ces cautions? 5° Quand et comment le gouvernement entend-il percevoir les montants dus?

M. DEWDNEY : 1° John D. de Lorimier et Thomas Jocks—sous deux membres de la bande d'Indiens de Caughnawaga. 2° Le premier doit

\$2,594,87; le second, \$1,314.14. 3° et 4° Ces personnes n'ont pas fourni de cautions. 5° Le ministre est à prendre des mesures pour percevoir ce qui est dû, mais il ne serait pas prudent d'indiquer la nature de ces mesures.

M. DOYON : Combien a coûté l'arpentage de la réserve de Caughnawaga, dans le comté de Laprairie? Les dépenses occasionnées par cet arpentage ont-elles été prises sur les fonds réservés des Sauvages, ou ont-elles été portées à leur débit?

M. DEWDNEY : M. Walbank, l'arpenteur qui a été employé à la division de la réserve de Caughnawaga, a produit des comptes pour les travaux pour \$22,250.32. Sur cette somme, \$19,000 ont été allouées et payées jusqu'à cette date. Il reste une balance de \$3,250.32, au sujet de laquelle le ministre est en communication avec M. Walbank. Ce paiement a été fait sur les fonds de la bande.

BRISE-LAMES DU HAVRE DE SUMMERSIDE.

M. PERRY : Le gouvernement se propose-t-il de construire un brise-lames dans le havre de Summerside, I. P.-E., conformément à la recommandation de son ingénieur?

Sir HECTOR LANGEVIN : Les travaux demandés pour améliorer l'entrée du havre, consistent en un brise-lames courant vers le sud, à partir de Welling's Point, sur une longueur de 3,800 pieds, et en un second brise-lames de 1,000 pieds de longueur, partant du phare et courant vers le sud, dans la direction d'Indian Head; le coût de ces deux brise-lames étant estimé à \$75,000. Le gouvernement ne se propose pas d'exécuter ces travaux.

ENTREPOSAGE DU POISSON.

M. EISENHAUER : Des changements ont-ils été faits en 1889, dans les règlements concernant l'entreposage du poisson étranger? Si oui, quels changements ont été ordonnés? Les changements ainsi faits ont-ils été exécutés par les percepteurs de douanes aux ports où le poisson étranger a été entré en entrepôt?

M. BOWELL : Les règlements n'ont subi aucune modification, mais des instructions ont été envoyées à tous les percepteurs des douanes, par l'ordre du ministre N° 3015, en date du 26 juillet dernier, leur enjoignant de se conformer aux dispositions de la loi telle qu'amendée par le chapitre 14, 51 Victoria, pour ce qui regarde le poisson étranger en entrepôt. Ces instructions ont été suivies, autant qu'il est à la connaissance du ministre des douanes. Si l'honorable député n'a pas de copie de cet ordre, j'aurai le plaisir de lui en envoyer une.

TARIF DU FRET SUR L'INTERCOLONIAL.

M. AMYOT : Quel est le taux exigé sur le chemin de fer Intercolonial, pour le transport d'un baril de farine depuis Québec jusqu'à Métis? Combien exige-t-on sur l'Intercolonial pour le transport, depuis Montréal jusqu'aux provinces maritimes, d'un baril de farine venant de Montréal ou de Toronto par la voie du chemin de fer du Grand Tronc?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le taux du fret pour un baril de farine, sur le chemin de fer Intercolonial, de Québec à Métis, est de 32 cents.